45ème RALLYE du LABOURD 31 Mars, 1 et 2 Avril 2023

BULLETIN D'ENGAGEMENT à retourner avant le : Jeudi 23 Mars 2023 à minuit.

N° Course

Bulletin et montant de l'engagement à retourner à l'adresse suivante : ***ASA COTE BASQUE*** - 23 G Rue MUNDARAIN - Domaine MENDI BIXTA - 64310 SAINT PEE SUR NIVELLE

Ou par mail à : asa.cotebasque@outlook.fr

Montant des droits d'engagement : **550€** A l'ordre de : **ASA CÔTE BASQUE**

Heures de convocation aux vérifications administratives /techniques, sur le site www.Agoratt.fr ou sur celui de l'organisation : **www.rallyedulabourd.fr**

EQUIPAGE :	**CONCURRENT** (si différent pilote)	**PILOTE**	**COPILOTE** (si Licence NJR, Tuteur Obligatoire)	**VEHICULE engagé**	
NOM :				Constructeur :	
Prénom :					
Adresse :				Dénomination :	
Code Postal :				Année construction :	
Ville :				N° passeport technique :	
Date naissance :				Date passeport :	
Lieu naissance :				N° Châssis :	
N° portable:				Moteur (marque) :	
Mail :				N° moteur :	
N° permis :				Cylindrée moteur atmosphérique :	
Délivré le :					
Préfecture :				Cylindrée corrigée si suralimentation :	
N° licence :					
Type licence :				(suivant article 282.3.1 FFSA)	
Code ASA :				Carburant :	DIESEL / ESSENCE
Si Tuteur :	A présenter lors des vérifications administratives avec carte d'identité du détenteur			Roues motrices :	Quatre / Deux
Nom, prénom Tuteur :		N° Licence tuteur :		Éligible légend group :	OUI / NON
Signatures :				**Groupe :**	**Classe :**

Les concurrents/pilotes/copilotes s'engagent à respecter les règlements dictés par la FFSA complétés par le règlement particulier de l'épreuve. Ils déclarent sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis, en particulier qu'ils ne sont pas à ce jour sous le coup d'une suspension du permis de conduire ou de licence. Ils s'engagent à renoncer à l'épreuve s'ils se trouvaient dans cette situation au moment de son déroulement.

Versement des primes : **Joindre obligatoirement un RIB pour le traitement des dotations définies dans l'article 10P. du Règlement Particulier. A défaut les primes ne seront pas reversées.**

SEULES LES DEMANDES COMPLETES (INFO EQUIPAGE ET VEHICULE + CHEQUE) SERONT PRISES EN COMPTE. UNE DEMANDE RECUE SANS CHEQUE DE REGLEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT N'EST PAS PRIORITAIRE ET NE SERA VALIDEE QU'AU MOMENT DU PAIEMENT (SOUS RESERVE DU NOMBRE D'ENGAGES). TOUT REGLEMENT NON HONORE FERA L'OBJET D'UN RAPPORT A LA FFSA .

RESERVE AUX CONTRÔLES ADMINISTRATIFS				**RESERVE AUX CONTRÔLES TECHNIQUES**			
Numéro	Date d'engagement	règlement	Nom et signature du contrôleur	Nom et signature du contrôleur	GROUPE	CLASSE	OK